Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_02-DE

Bordereau de signature

DCM_01122025_02

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	03/12/2025	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	04/12/2025	**Action : Signature** Certificat au nom de JACKY LECHABLE (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	05/12/2025	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_02-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 20

Le lundi 1er décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : Sandrine BOUCARD, Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, David EGASSE (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Christophe LAINÉ, Yves LE GALL (pouvoir à Sébastien CHANCEREL), Michel MERCIER, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND (pouvoir à Sandrine LELIEVRE)

Secrétaire de séance : Madame Isabelle L'HOMME

2025-01/12-02 Environnement/Aménagement du site le « Pré du Croissant » et renforcement des continuités écologiques des milieux humides/Avant-projet définitif

Monsieur Daniel PRODHOMME, Adjoint en charge de l'Environnement, présente ce qui suit.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avant-projet définitif de l'aménagement du site « Le Pré Croissant et renforcement des continuités écologiques des milieux humides ».

La municipalité a mené un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (2022-2025) qui a permis de créer un plan d'actions pour la préservation, la reconquête et la valorisation de la biodiversité du territoire. Ainsi, 22 actions sont inscrites dans le Plan Communal pour la Biodiversité pour 10 ans (2025-2035). La commune a ensuite été reconnue Territoire Engagé pour la Nature et s'est donc engagée à réaliser 5 actions entre 2025 et 2027.

Ce projet, qui fait partie des actions TEN, a pour objectif de renforcer et de restaurer les continuités écologiques du réseau de mares et de zones humides, du nord du territoire jusqu'à la Vallée du Rimon en passant par le Pré du Croissant.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_02-DE

Les enjeux de continuités écologiques entre le Nord et le Sud du territoire, sur l'Est de la commune, apparaissent dans le SRCE Bretagne, le SCoT du Pays de Rennes, le PLU de Domloup et dans la modélisation de la TVB par la méthode des graphes paysagers réalisée lors de l'ABC.

La maitrise d'œuvre de ce projet a été confiée aux cabinets ORIGAMI et YRIS.

LES ZONES CONCERNÉES

Lors de l'ABC, des inventaires naturalistes ont été réalisés sur des mares au nord du territoire, notamment sur la mare créée en compensation de la LGV.

Des espèces d'amphibiens avec de forts enjeux de préservation ont été repérées sur certaines de ces mares et se trouvent également au nord des limites communales.
Les experts naturalistes ont émis des préconisations : densifier le réseau de mares au nord pour les Tritons et les connecter entre elles en créant et en restaurant des mares. La continuité écologique entre le nord et le sud, à l'est du territoire, apparaît très important pour la trame verte et bleue. Ainsi, le réseau de mares et de zones humides doit être renforcé pour permettre aux espèces de se disperser et de réaliser leur cycle de vie.

Un projet de lotissement a vu le jour début 2023 sur le terrain d'une maison qui possédait un plan d'eau. Afin de le protéger et donc de protéger la biodiversité sur cet espace, la collectivité a acheté la parcelle « Pré du Croissant » contenant un plan d'eau, un cheminement, un petit boisement et des haies.

Dans le cadre de l'ABC, des inventaires amphibiens et invertébrés ont été réalisés à l'intérieur et autour du plan d'eau. Le diagnostic présente un plan d'eau assez pauvre en biodiversité, peu accueillant pour les amphibiens et les invertébrés et qui aurait donc besoin de travaux de restauration.

Enfin, la Vallée du Rimon est un espace naturel constituant une continuité écologique importante qui offre des réservoirs et des corridors naturels pour la faune et la flore. Cette continuité est à préserver et à renforcer.

LES OBJECTIFS DU PROJET

➔Densifier le réseau de mares au nord afin de conserver les espèces à enjeux
➔Renforcer et restaurer les continuités écologiques entre le nord et le sud pour permettre aux espèces (notamment celles à enjeux) de se disperser
➔Restaurer le site du Pré du Croissant au sud afin d'accueillir une biodiversité plus riche
➔Renforcer la continuité écologique de la Vallée du Rimon en restaurant et en créant des mares et des zones humides
➔Sensibiliser les habitants sur l'intérêt et à priori des mares

Vu, la présentation de l'Avant-Projet Définitif établi par ORIGAMI et YRIS

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_02-DE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** l'avant-projet définitif concernant l'aménagement du site le « Pré du Croissant » et le renforcement des continuités écologiques des milieux humides » tel que présenté ci-dessus, et joint en annexe à la présente délibération.

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

La secrétaire de séance
Isabelle L'HOMME

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_02-DE

DOMLOUP
Naturellement

Aménagement du site le « Pré du Croissant » et renforcement des continuités écologiques des milieux humides


Pré du Croissant - Domloup

Commune : Domloup, 35410
Porteur du projet : Mairie de Domloup
Représentant légal du projet : Jacky LECHABLE, Maire
Personnes responsables du suivi du dossier : Daniel PRODHOMME, adjoint à l'environnement et cadre de vie ; Elisa RENAUD, chargée de mission biodiversité
Contact : biodiversite@domloup.fr – 02 99 37 04 04

NOTE SIMPLIFIÉE 2025-2026

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_02-DE

CONTEXTE DU PROJET

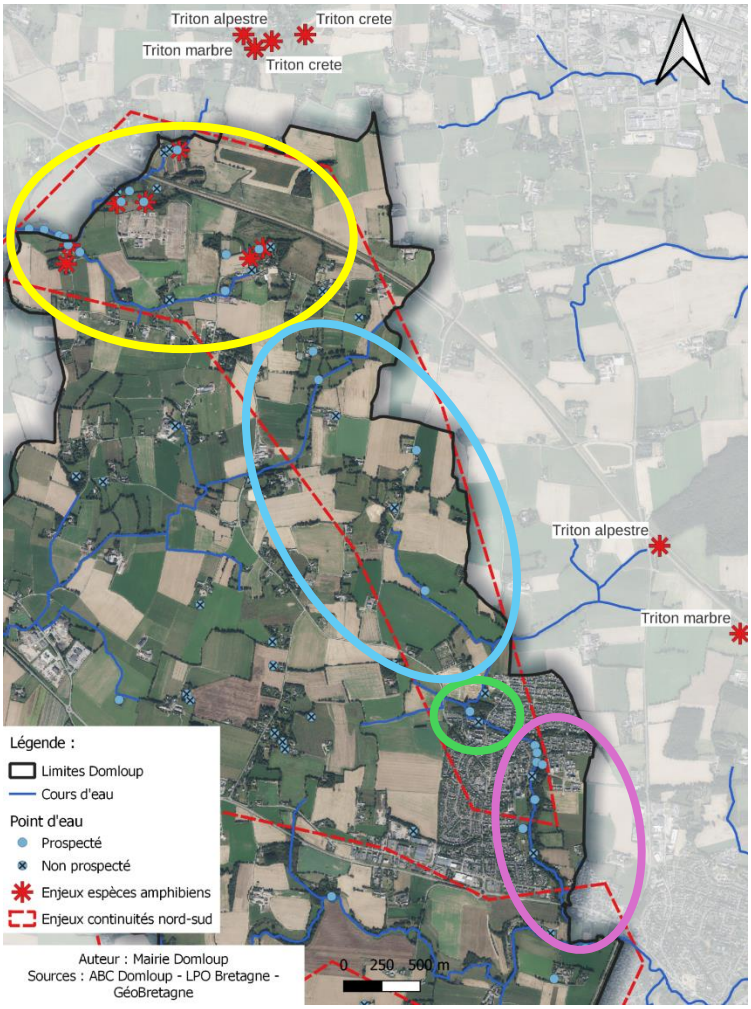
La municipalité a mené un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (2022-2025) qui a permis de créer un plan d'actions pour la préservation, la reconquête et la valorisation de la biodiversité du territoire. Ainsi, 22 actions sont inscrites dans le Plan Communal pour la Biodiversité pour 10 ans (2025-2035). La commune a ensuite été reconnue Territoire Engagé pour la Nature et s'est donc engagée à réaliser 5 actions entre 2025 et 2027.

Ce projet, qui fait partie des actions TEN, a pour objectif de **renforcer et de restaurer les continuités écologiques du réseau de mares et de zones humides, du nord du territoire jusqu'à la Vallée du Rimon en passant par le Pré du Croissant**.

Les enjeux de continuités écologiques entre le Nord et le Sud du territoire, sur l'Est de la commune, apparaissent dans le SRCE Bretagne, le SCoT du Pays de Rennes, le PLU de Domloup et dans la modélisation de la TVB par la méthode des graphes paysagers réalisée lors de l'ABC.

PLUSIEURS ZONES CONCERNÉES

Lors de l'ABC, des inventaires naturalistes ont été réalisés sur des mares au nord du territoire, notamment sur la mare créée en compensation de la LGV. Des espèces d'amphibiens avec de forts enjeux de préservation (Triton alpestre et Triton marbré) ont été repérées sur certaines de ces mares et se trouvent également au nord des limites communales. Les experts naturalistes ont émis des préconisations : densifier le réseau de mares au nord pour les Tritons et les connecter entre elles en créant et en restaurant des mares.



La continuité écologique entre le nord et le sud, à l'est du territoire, apparaît très important pour la trame verte et bleue. Ainsi, le réseau de mares et de zones humides doit être renforcé pour permettre aux espèces de se disperser et de réaliser leur cycle de vie.

Un projet de lotissement a vu le jour début 2023 sur le terrain d'une maison qui possédait un plan d'eau. Afin de le protéger et donc de protéger la biodiversité sur cet espace, la collectivité a acheté la parcelle « Pré du Croissant » contenant un plan d'eau, un cheminement, un petit boisement et des haies. Dans le cadre de l'ABC, des inventaires amphibiens et invertébrés ont été réalisés à l'intérieur et autour du plan d'eau. Le diagnostic présente un plan d'eau assez pauvre en biodiversité, peu accueillant pour les amphibiens et les invertébrés et qui aurait donc besoin de travaux de restauration.

Enfin, la Vallée du Rimon est un espace naturel constituant une continuité écologique importante qui offre des réservoirs et des corridors naturels pour la faune et la flore. Cette continuité est à préserver et à renforcer.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_02-DE

LES OBJECTIFS

- ➔ Densifier le réseau de mares au nord afin de conserver les espèces à enjeux
- ➔ Renforcer et restaurer les continuités écologiques entre le nord et le sud pour permettre aux espèces (notamment celles à enjeux) de se disperser
- ➔ Restaurer le site du Pré du Croissant au sud afin d'accueillir une biodiversité plus riche
- ➔ Renforcer la continuité écologique de la Vallée du Rimon en restaurant et en créant des mares et des zones humides
- ➔ Sensibiliser les habitants sur l'intérêt et a priori des mares

Concernant les parcelles entre le nord du territoire et le Pré du Croissant, la commune a rencontré des techniciens milieux aquatiques de L'EPTB Vilaine Est qui ont présenté leurs projets de restauration de cours d'eau et de création de mares sur des secteurs de la commune. Il s'est avéré que certains secteurs se trouvent sur la continuité écologique mise en avant lors de l'ABC (voir carte page suivante). Au vu des projets de l'EPTB Vilaine, la commune a décidé de se concentrer sur ses parcelles communales au nord et au sud du territoire.

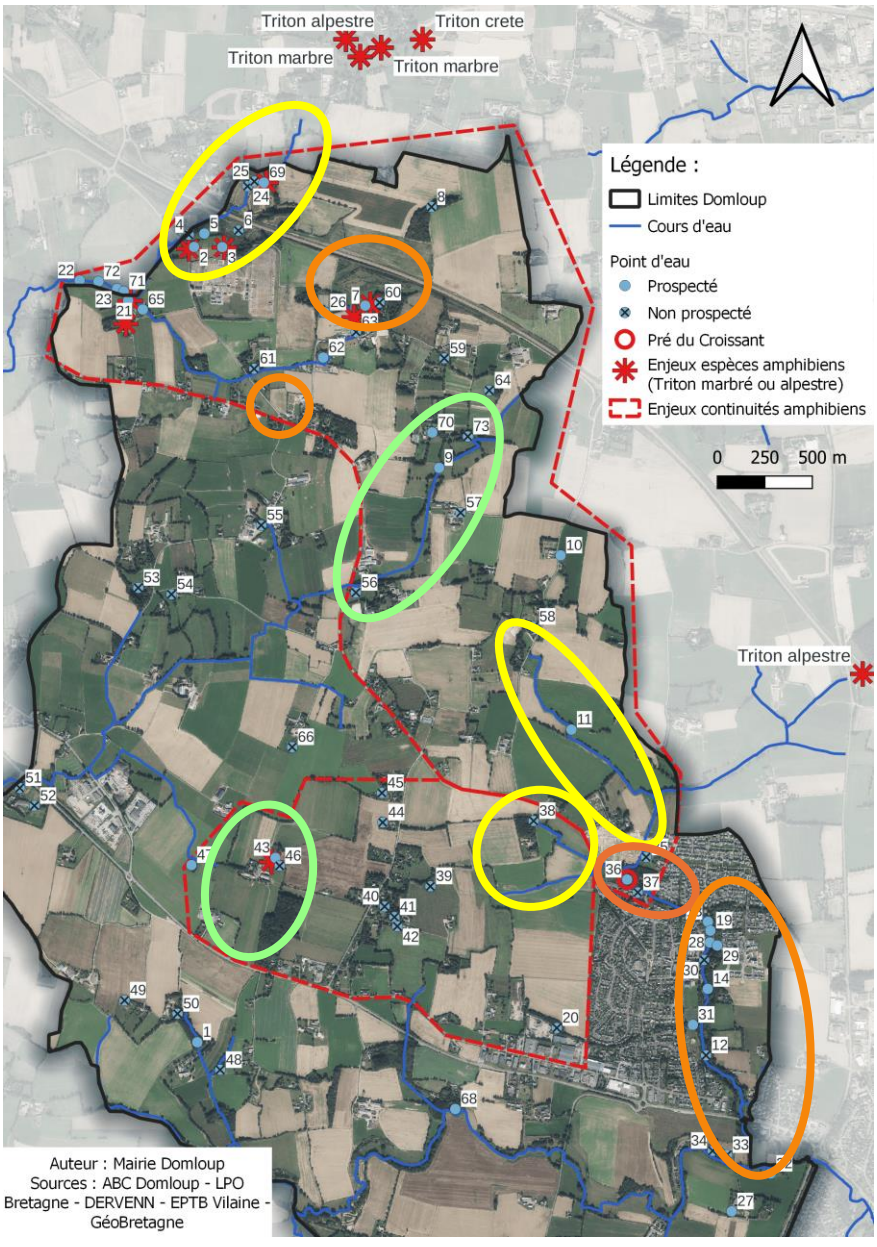
Ainsi, la continuité écologique du réseau de mares et de zones humides entre le nord et le sud, à l'est du territoire, sera renforcée grâce aux actions de l'EPTB Vilaine (restauration du cours d'eau et création de mares). La commune suivra également ces projets et réalisera des inventaires naturalistes sur les nouvelles mares.

Carte des projets communaux et des projets de l'EPTB Vilaine sur le territoire

Projets sur parcelles communales

Projets 2026 de l'EPTB Vilaine

Futurs projets potentiels de l'EPTB Vilaine

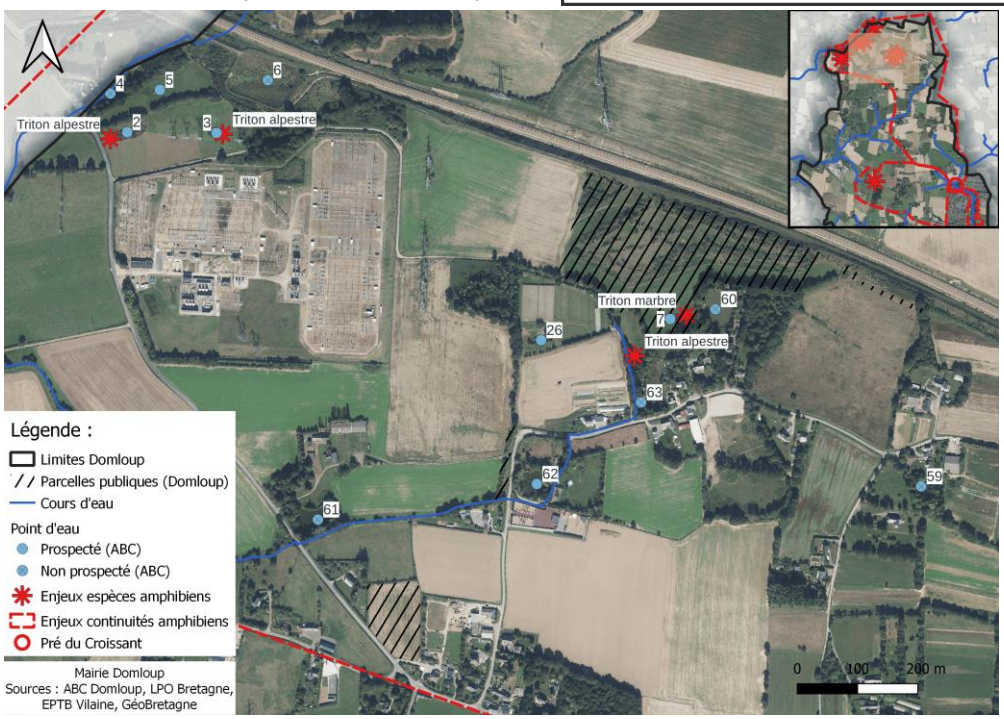


Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_02-DE

LES ACTIONS PAR SECTEURS

- **Parcelles publiques au nord du territoire** (hachurées en noir)

Les actions : création de mares (Bureau d'études : Yris)

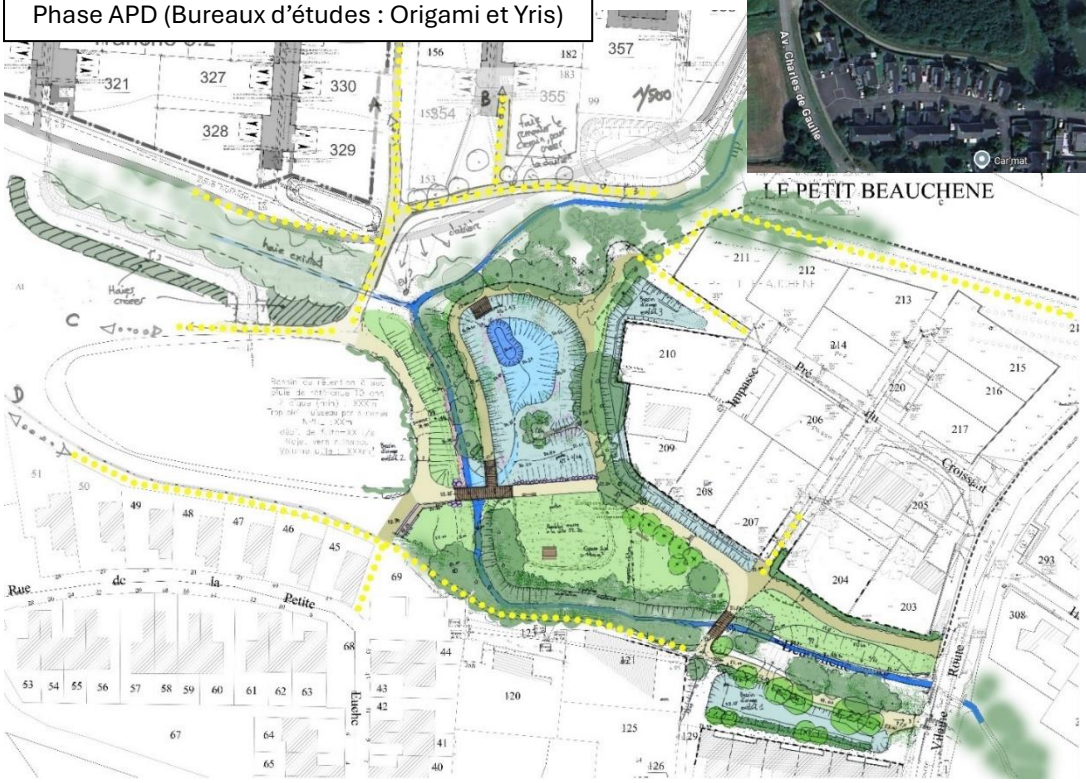


- **Le Pré du Croissant**

Plan d'eau aujourd'hui



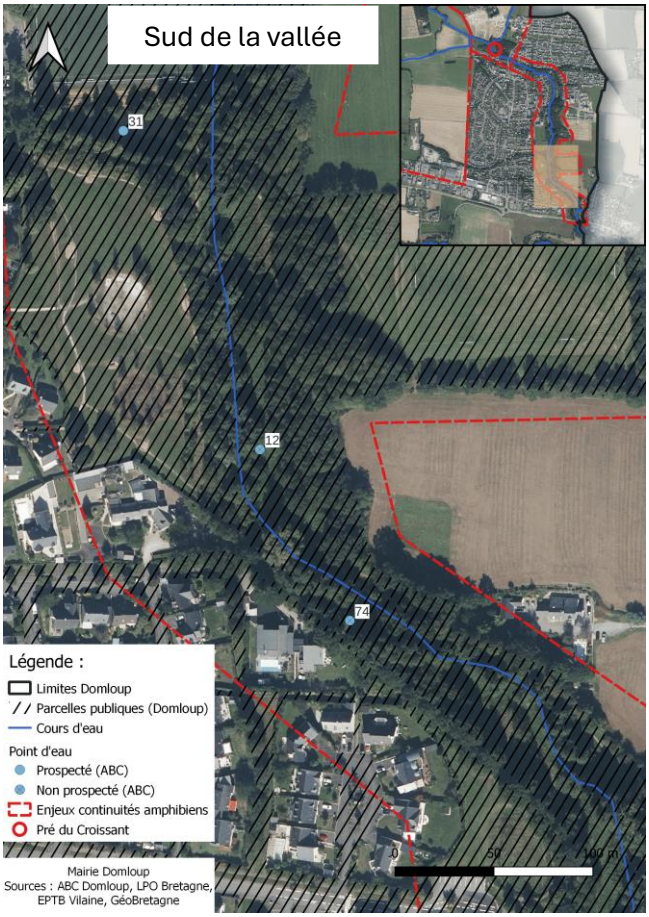
Phase APD (Bureaux d'études : Origami et Yris)



Les actions : Création d'espaces de tranquillité pour la biodiversité ; Transformation de l'étang actuel en une mare et une zone humide ; Conservation d'un boisement et de haies bocagères ; Plantation d'espèces végétales adaptées aux milieux humides ; Gestion adaptée et différenciée des milieux ; Adoucissement des berges du Rimon ; Création d'espaces de mise en scène du Rimon et de lieux d'usage ; Restauration des chemins ; Installation de panneaux pédagogiques et sensibilisation des habitants (Bureaux d'études : Origami et Yris)

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_02-DE

- **La Vallée du Rimon :**











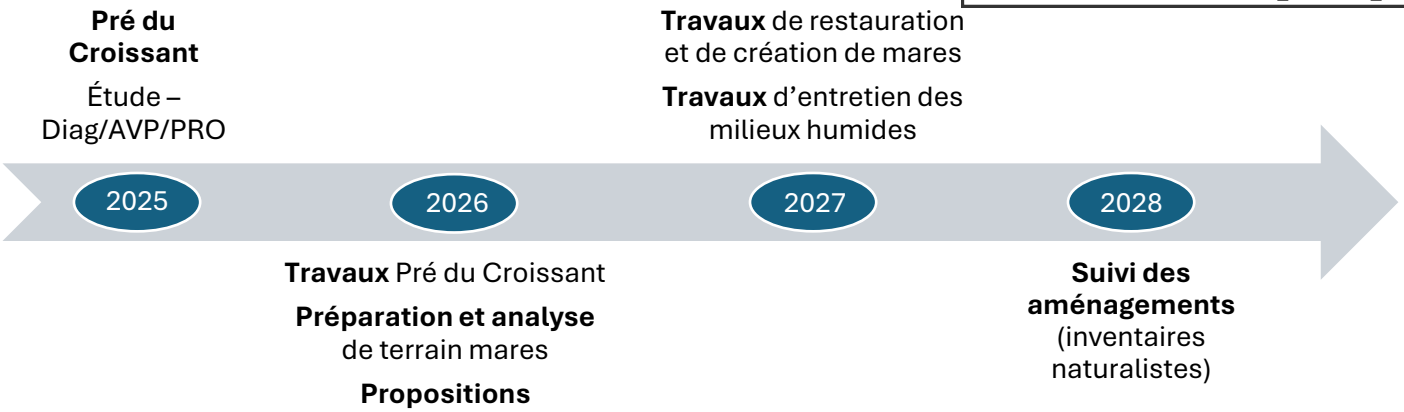




Les actions : Restauration d'une mare et création d'une mare à proximité d'une zone humide au sud de la Vallée du Rimon ; Mise en place d'une gestion adaptée sur les milieux humides au nord (Bureau d'études : Yris)

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_02-DE

RÉTROPLANNING PREVISIONNEL



PLAN DE FINANCEMENT

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maitrise d'œuvre	**37 550 €**	**Aides publiques**	**177 068 €**	**55,63%**
Pré du Croissant	30 800 €			
Origami	23 250 €	Fonds vert - Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages	122 574 €	38,51%
Yris (DMEAU)	7 550 €	Région Bretagne – Contrat Nature TVB	54 494 €	17,12%
Mares et Gestion	6 750 €			
Yris (DMEAU)	6 750 €			
Missions complémentaires	**10 490 €**	**Autres**	**31 830 €**	**10,00%**
Relevés topo (QUARTA)	1 490 €	Fonds de concours libre - Pays de Châteaugiron Communauté	31 830 €	10,00%
Création de panneaux de communication	4 000 €			
Suivi des aménagements (inventaires naturalistes)	5 000 €			
Travaux	**270 264 €**	**Autofinancement**	**109 406 €**	**34,37%**
Pré du Croissant	262 264 €	Fonds propres	109 406 €	34,37%
Mares	8 000 €			
TOTAL	**318 304 €**	**TOTAL**	**318 304 €**	**100,00%**